

## Stages en milieu judiciaire 2019

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) offre aux étudiants en droit la possibilité d'effectuer un stage au sein d'une cour fédérale ou provinciale ou d'un tribunal administratif. Le stage aura lieu entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours et pourra durer une semaine ou davantage, selon les disponibilités des juges participants.

Au fil du stage, les étudiants acquerront une connaissance pratique du droit. Ils pourront observer différents processus judiciaires et administratifs, effectuer des recherches sur la jurisprudence et la doctrine, rédiger des mémorandums et se familiariser avec de nouveaux domaines du droit. Ils auront aussi la possibilité d'assister à des audiences et de voir comment un juge conduit une affaire. Ils seront en mesure de d'entendre le point de vue d'un juge sur les plaidoiries tant orales qu'écrites et sur l'état du droit, et apprendront comment résoudre divers problèmes.

### Lieu

Les juges participants proviennent d'horizons juridiques variés et de tout le territoire canadien. L'ICAJ tiendra compte du lieu de résidence et des intérêts d'un étudiant afin de le jumeler avec un juge de l'une des instances suivantes : cour d'appel, cour fédérale, cour provinciale en matière civile, cour provinciale en matière criminelle, cour municipale, chambre de la jeunesse, tribunal des droits de la personne, tribunal administratif.

### Admissibilité

Le stage s'adresse aux étudiants inscrits à un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme de premier cycle en droit (J.D., LL.B, B.C.L. ou l'équivalent) décerné par une université canadienne. Les candidats devront avoir terminé au moins une année d'étude avant le début du stage. Les étudiants qui obtiendront leur diplôme en 2019 sont admissibles.

### Inscription et date limite

Les candidats doivent fournir leur relevé de notes de la faculté de droit, un curriculum vitae et une lettre d'accompagnement d'une page expliquant leur intérêt et indiquant la ville dans laquelle ils pourraient entreprendre un stage (les frais de transport et d'hébergement ne sont pas remboursés). L'ICAJ se réserve le droit de ne pas offrir de stage si la candidature ne remplit pas les critères de sélection.

Les candidats doivent envoyer les documents requis par courriel **avant le 31 mars 2019** à l'adresse suivante : [icaj@ciaj-icaj](mailto:icaj@ciaj-icaj) et peuvent s'attendre à recevoir une réponse avant le 21 avril. Des frais d'inscription de 10 \$ seront demandés après réception des documents par courriel.

### À propos de l'ICAJ

L'ICAJ a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. Depuis sa création en 1974, l'organisme porte un œil critique sur notre système de justice et explore les questions d'actualité susceptibles d'améliorer l'administration de la justice et de préserver un système judiciaire fort et indépendant.

Pour en apprendre davantage sur notre organisme, visitez notre site Web au [www.ciaj-icaj.ca](http://www.ciaj-icaj.ca).